



membre de



et



juin 2013

SAÔNE & LOIRE : L'ETAT AUTORISE DES EPANDAGES AERIENS DE PESTICIDES - NOTRE SANTE EST MENACEE !

Malgré le lancement du plan **ECOPHYTO** en 2008 et l'objectif d'une réduction de 50% des pesticides en 10 ans, malgré l'exclusion des substances les plus dangereuses, la consommation des pesticides en France n'a cessé d'augmenter. Les professionnels, les consommateurs sont toujours plus exposés à ces substances dont les effets nocifs sur la santé ne sont plus à démontrer (1). La viticulture avec moins de 3% de Surface Agricole Utile consomme à elle seule 20% de ces poisons : elle est devenue la principale responsable de la pollution de l'eau dans notre département.

Cela n'a pas empêché le Préfet de prendre des arrêtés rendant obligatoire le traitement de la « **flavescence dorée** puis de l'**oïdium et du mildiou** (2) par des épandages de pesticides, qui ont commencé fin mai – début juin 2013. Le simple fait de vivre à proximité des zones d'épandages – à moins de 250 m – augmentera les risques de contamination des personnes (enfants...), des jardins, de tout ce qui vit (abeilles...). On retrouvera des pesticides partout : dans l'air, dans l'eau, dans les aliments. La configuration de l'habitat dans le Mâconnais/Clunisois, notamment, en fait un enjeu sanitaire urgent. Quelle cohérence avec le Plan Régional pour la Santé (PRSE 2) ? Quelles consignes sanitaires ont été données aux écoles, aux mairies, aux riverains des vignes ? .

Le temps est venu d'exiger la **protection de notre santé** avant celles d'intérêts économiques étroitement considérés, comme cela est garanti à tout citoyen dans la Constitution française (Charte de l'environnement). Nous ne sommes pas des cobayes, exposés contre leur gré, sans information préventive. Il est urgent de renouer avec une agriculture et une viticulture dignes de ce nom qui proposent aux consommateurs des produits sans résidu de pesticides. La viticulture ne se limite pas à son rôle économique, aussi important soit-il pour la Bourgogne. Derrière le paravent de productions parfois prestigieuses, les enjeux sanitaires, écologiques, sont de la même importance : maladies chroniques, pollution de l'eau, appauvrissement des sols, mortalité accrue des pollinisateurs, etc. Quel en est le « prix » ?

Quand les consommateurs auront pris conscience que des vins contiennent autant de pesticides, la catastrophe économique pour la viticulture que l'on prétend éviter avec les épandages sera en marche. La « réputation » des vins de Bourgogne aura vécu. Le Vinipôle sud et sa « filière d'excellence » aussi. Le déclin du tourisme suivra.

Les nappes d'eau souterraines et superficielles de la Saône & Loire sont déjà fortement contaminées (3). Ces épandages vont aggraver la situation, contrairement aux engagements pris pour atteindre le bon état des eaux en 2015, imposé par la Directive européenne (DCE) et le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux). La France préfère payer des millions d'amendes, aux frais des victimes et des contribuables, plutôt que de déplaire aux lobbies pollueurs des industries chimiques et semencières ! .

LA PREFECTURE REFUSE LE DIALOGUE

En janvier 2013, des vignerons responsables ont demandé une rencontre à la Préfecture pour obtenir un délai afin de mettre en place des alternatives (4). Refus catégorique. Le dialogue n'est pas au menu. Faudra-t-il envisager la **désobéissance civile** ? Ou pourrions-nous nous faire entendre en nous mobilisant .

► **UNE PETITION VOUS SERA PROCHAINEMENT PROPOSEE par plusieurs associations et organisations qui feront aussi procéder à des analyses de l'air.**

LES REGLES EXISTENT, PREVUES PAR LES LOIS, MAIS ELLES NE SONT PAS RESPECTEES

Interdiction de l'épandage aérien (sauf « dérogation » justifiée!); interdiction de pulvériser par vent fort (> 20km/h); interdiction également à moins de 50m de tout lieu de vie, interdiction pendant les floraisons. ...Nous savons aujourd'hui ne pas pouvoir compter sur les pouvoirs publics pour faire appliquer les lois, notamment dans l'agriculture intensive et polluante. Le principe pollué/payeur est toujours en vigueur. La CAPEN se réserve donc la possibilité de tout recours juridique nécessaire.

ZONES SANS PESTICIDE, C'EST POSSIBLE !

En agriculture, l'usage des pesticides n'est pas une fatalité, mais un choix technique de rendement, lié aussi aux semences industrielles standard aux mains des lobbies. De nombreuses collectivités ont opté pour le « **zéro pesticide** » prôné par l'Agence de l'eau. Ailleurs en France, des bios s'installent sur des aires de captages. D'autres voies agronomiques sont possibles. La transition vers ces alternatives peut être progressive : les solutions doivent être reconnues et bénéficier de programmes de recherche. Champs, écoles, mairies, frigos... créez vos zones sans pesticide !.

(1) Les effets sur la santé humaine des pesticides commencent à être mieux connus : cancers, maladie neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...), risque d'infertilité...les premières victimes en étant souvent les professionnels (agriculteurs, jardiniers d'espaces verts.)

(2) La « flavescence dorée » est le fait d'un insecte, la cicadelle, vecteur de la maladie qui peut provoquer la mort du cep -

(3) 70% des prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines de S&L sont contaminés (ARS – avril 2012 – FREDON Bourgogne)

(4) En janvier 2013, les **Artisans vignerons de Bourgogne du Sud** ont exposé dans un **Manifeste pour la lutte contre la flavescence dorée** les motifs les poussant à demander à pouvoir déroger, la mise en place d'un protocole de traitement expérimental, et un rendez-vous.

NOUS PROPOSONS :

- de mettre en place un protocole de lutte biologique alternative tout en stimulant la recherche
- qu'une cellule de dialogue et de recherche soit mise en place par la préfecture
- que soit exigé des pépiniéristes un « ébouillement » des plants
- que les viticulteurs bio et les apiculteurs pollués soient dédommagés, le cas échéant
- un appui déterminé aux conversions bio, particulièrement sur les zones de captage

NOUS CONSEILLONS :

- si ces épandages sont maintenus, exigez l'affichage des dates dans les mairies, demandez un suivi médical de la population (en cas de problème, n'hésitez pas à consulter votre médecin) et le confinement des écoles (une lettre a été envoyée au directeur académique) .
- de laver vos légumes de jardin et demander des analyses d'eau (à l'Agence Régionale de la Santé)
- de distribuer ce tract dans votre village ; dans les mairies, les écoles, maisons de retraite...

► Pour en savoir plus : www.generations-futures.fr - www.agirpourenvironnement.org - www.unaf-apiculture.info - www.veilleaugrain.org - Les arrêtés sont sur le site de la préfecture : www.saone-et-loire.gouv.fr

